

**DEBAT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS
PROCES-VERBAL DE SEANCE**

Séance du 18 décembre 2019

Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Pierre THOMAS
Direction de l'Urbanisme

Objet : Débat sur les ajustements du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Grand Cahors

Mesdames, Messieurs,

La compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été intégrée à la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire » de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors par arrêté préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour.

L'article L.153-12 du Code de l'urbanisme prévoit qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Monsieur le Président rappelle que le PADD constitue l'expression du projet de territoire à l'horizon de 10 ans et fixe les grandes orientations de développement et d'aménagement pour les 36 communes du Grand Cahors. Le PADD constitue la clé de voûte du PLUI. Il s'inscrit dans une approche de développement durable visant notamment à modérer la consommation d'espace et à maîtriser le développement urbain.

Il rappelle que le Conseil communautaire a débattu du PADD du PLUI le 23/03/2017.

Ce PADD doit aujourd'hui être ajusté pour prendre en compte :

- D'une part, les documents stratégiques adoptés depuis mars 2017 qui s'imposent au PLUI : Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot, Programme local de l'habitat (PLH) du Grand Cahors, Schéma de développement économique et touristique (SDET) du Grand Cahors ;
- D'autre part, les attentes des élus exprimées lors des travaux sur le zonage et les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces ajustements du PADD visent à sécuriser l'ensemble du PLUI, d'un point de vue juridique, en affirmant le parti d'aménagement qui assurera la cohérence intercommunale du projet. De plus, des modifications de forme s'avèrent utiles pour clarifier les objectifs du PADD et faciliter sa lecture.

Ces ajustements du PADD ont été présentés aux membres du Comité de pilotage PLUI le 15/11/2019, puis aux conseillers municipaux du Grand Cahors lors de deux réunions plénières organisées les 18 et le 22/11/2019.

Le projet de PADD ajusté, ainsi qu'une notice explicative, ont été adressés à tous les conseillers municipaux et aux membres du Conseil communautaire, dans les formes et délais légaux.

Les ajustements du PADD ont, ensuite, fait l'objet d'un débat au sein de chaque Conseil municipal des 36 communes membres du Grand Cahors, en novembre et décembre 2019. Ces débats ont permis aux élus communaux du Grand Cahors de s'exprimer sur les ajustements projetés. Ils ont donné lieu à des remarques, observations et interrogations dont une synthèse a été présentée dans le cadre d'une Conférence intercommunale des maires (CIM) PLUI, le 17/11/2019.

Monsieur le Président invite le bureau d'études CITADIA à présenter les ajustements du PADD intercommunal envisagés et la synthèse des observations formulées dans le cadre des débats sur le PADD du PLUI du Grand Cahors au sein des Conseils municipaux.

Présentation du bureau d'étude CITADIA.

Débat au sein du Conseil communautaire : retranscription des échanges

Clôture du débat sur la PADD par Monsieur le Président du Grand Cahors.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, prend acte que le débat sur les ajustements du PADD du PLUI du Grand Cahors débattu en mars 2017, intégré au présent procès-verbal, a eu lieu.

Pour conclure, M. le Président rappelle les prochaines étapes de l'élaboration du PLUI :

- Finalisation du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- Arrêt du projet de PLUI par le Conseil communautaire.
- Consultation des Personnes Publiques Associées.
- Enquête publique.
- Approbation du PLUI en Conseil communautaire.

A, le

Secrétaire de séance :	Signatures	
Romuald MOLINIE		
Elus présents titulaires:		
ARCAMBAL	M. LABRO Didier	
	Mme TEULIERES Marcelle	
BELLEFONT-LA RAUZE	Mme FOURNIER-BREUILLE Martine	
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy	
BOUZIES	M. RAFFY Gilles	

CABRERETS	M. SECOND Dominique
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc
	M. MUNTE Serge
	M. SIMON Michel
	Mme FAUBERT Françoise
	M. SAN JUAN Alain
	Mme BOYER Noëlle
	M. DELPECH Bernard
	Mme HAUDRY Sabine
	Mme LOOCK Martine
	Mme BONNET Catherine
	M. MAFFRE Jean-Luc
	Mme RIVIERE Brigitte
	Mme EYMES Isabelle
CAILLAC	M. TILLOU José
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul
CATUS	M. TAILLARDAS Claude
CIEURAC	M. PEYRUS Guy
CRAYSSAC	M. JOUCLAS Guy
DOUELLE	Mme LANES Bénédicte
	M. TREIL Jean
ESPERE	M. PETIT Jean
	Mme BOURDARIE Paulette
FONTANES	Mme VALETTE Roselyne
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc
GIGOZAC	M. MOLINIE Romuald
LABASTIDE DU VERT	M. CANCEIL Philippe
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique
	M. CORMANE Jean-Pierre
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès
LHERM	M. REIX Jean-Albert
MAXOU	Mme CALAS Béatrice
MECHMONT	M. PRADDAUDE Jean-Paul
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël
NUZEJOULS	Mme DESSERTAINE Brigitte
PRADINES	M. MARRE Denis
	Mme ROUAT Géraldine
	M. STEVENARD Daniel
	Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe
ST GERY-VERS	M. BORIES Olivier
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël
TOUR DE FAURE	M. PECHBERTY Jean-Jacques
TRESPoux-RASSIELS	M. LAVAU Pascal
	M. DIOT Fabrice

Elus présents suppléants :		
BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle	
CAILLAC	Mme MARTIN Caroline	
CIEURAC	M. GARD Michel	
FONTANES	M. PLANAVERGNE Jean-François	
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Hélène	
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien	
LHERM	Mme SALANIE Jacqueline	
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves	
ST MEDARD	M. CICUTO Daniel	
TOUR DE FAURE	M. EYROLLE Jean-Louis	

Date d'affichage du procès-verbal à la Communauté d'agglomération :